

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 14/08/2025 - 22440 - 2023 B 03256 - 950 888 685 - 2KARDES

22440

14 AOUT 2025

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise <u>2 KARDES</u>							Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise <u>1 avenue Paul Doumer 93460 Gournay-sur-Marne</u>								
SIREN <u>9 5 0 8 8 8 6 8 5</u>								
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>			Durée de l'exercice précédent* <u>1 0</u>					
							Exercice N clos le	
							<u>3 1 1 2 0 2 4</u>	
ACTIF							Brut	
							1	
							Amortissements-Provisions	
							2	
							Net	
							3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010	96 000	012	96 000
			Autres *		014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	6 833	030		1 628	5 205
	Immobilisations financières * (1)		040	4 000	042			4 000
	Total I (5)		044	106 833	048		1 628	105 205
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
		Marchandises *		060	1 645	062		1 645
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070		
		Autres* (3)		072		074		
	Valeurs mobilières de placement		080	15	082			15
	Disponibilités		084	12 583	086			12 583
	Charges constatées d'avance*		092		094			
Total II		096	14 243	098			14 243	
Total général (I + II)		110	121 076	112		1 628	119 448	
PASSIF							Exercice N	
							NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120		1 500	
	Écarts de réévaluation				124			
	Réserve légale				126		150	
	Réserves réglementées*				130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (131)				132			
	Report à nouveau				134		180	
	Résultat de l'exercice				136		665	
	Subventions d'investissement				137			
	Provisions réglementées				140			
Total I				142		2 494		
Provisions pour risques et charges				Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166		240	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) (69)		3 820)		172		8 404	
	Comptes courants d'associés				173			
	Autres dettes				175		108 310	
Produits constatés d'avance				174				
Total III				176		116 954		
Total général (I + II + III)				180		119 448		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		833	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Ale

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ² KARDES

Néant *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	Biens	215		214	191 105	
		Services*	217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	191 105	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
		Variation de stock (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	106 398		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	207		
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	37 963		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	1 144		
Rémunérations du personnel*				250	41 830		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	1 778		
Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255		254	1 003		
Dotations aux provisions				256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	190 324		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	781		
Produits financiers (III) 280				294			
Charges financières (V)				294			
Produits exceptionnels (IV)				290	1		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	117		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	665		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	665	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		117		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés		247		330		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Créanc report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		350	
	Dont divers		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	648			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648			
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1	352	782	354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		Déficit col.2	356				
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1	370	782	372		
		Déficit col.2					

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2024

Désignation de l'entreprise : 2 KARDES

Néant *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	96 000	402		404		406		96 000			
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	6 000	442		444		446		6 000			
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472	833	474		476	833				
	Immobilisations financières	480	4 000	482		484		486		4 000			
TOTAL		490	106 000	492	833	494		496	106 833				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	625	532	750	534		536	1 375				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562	253	564		566	253				
TOTAL		570	625	572	1 003	574		576	1 628				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
		6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨	⑩				
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL						596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : 2 KARDES

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit article 209-41-2 du CGI	982
bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : 2 KARDES		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376	3	
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	191 105
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
		TOTAL 1	106 191 105
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		TOTAL 2	144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	116 915
Variation négative des stocks		145	207
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	8 271
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	19 175
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
		TOTAL 3	152 144 568
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137 46 537
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	46 537
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
<i>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</i>			
<i>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre</i>			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	191 105
Effectifs au sens de la CVAE *		023	3
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024 du	160 au
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

SOCIÉTÉ: «2KARDES»
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE À ASSOCIÉ UNIQUE
CAPITAL SOCIAL : 1 500 euros
SIÈGE SOCIAL : 1 AVENUE PAUL DOUMER
93460 GOURNAY SUR MARNE
R.C.S : 950 888 685 00019

PROCÈS-VERBAL

DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE ANNUELLE DU : 03 JUIN 2025

HEURE : 17 H

LIEU: SIÈGE SOCIAL

PERSONNES CONVOQUÉES ET PRÉSENTES :

- Monsieur OZDEMIR Veh, 100 parts, numérotées de 01 à 100, soit 100% du capital social.

Total égal au nombre de parts composant le capital social: 100 parts.

Je soussigné Mr TERKIVATAN Ali - Asef, agissant en qualité de Président de la société

2KARDES, a pris des décisions ordinaires portant sur les points suivants :

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion sur le dernier exercice clos,**
- Approbation des comptes et du bilan de cet exercice,**
- Affectation des résultats,**
- Questions diverses,**

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'associé unique, après avoir pris acte du rapport de gestion sur l'exercice clos le : 31/12/2024, approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits compte se solde par un bénéfice net comptable de : 665 euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION:

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance, décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice :

- La totalité du bénéfice, soit la somme de : 665 euros compte « REPORT A NOUVEAU »

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE

Les résolutions adoptées ont fait l'objet du présent procès-verbal, signé, après lecture par la présidente.

Tout porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait de celui-ci pourra effectuer toutes les formalités requises (de publicité, de dépôt ou autres), notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

Horaire de clôture : 18h.

Le Président :



Mr TERKIVATAN AN – Asef

Associé :

OZDEMIR Veli

